Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260302-2026020306-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 2 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/02/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CHAPPÉ Emilie, HIVERT Sylvie, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis
Excusé(s) : Mme HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, M. LELOUP Jean-Pierre

Absent(s) : Mme PIGEON Sylvie, M. RONDIN Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-02/03-06 – Complexe sportif Jean Gallon : avenant n°2 au lot n°7

Vu la délibération n° 11 du 9 mai 2022 autorisant Monsieur le Maire à lancer le projet de rénovation du complexe sportif Jean Gallon ;

Vu la délibération n°7 du 4 juillet 2022 attribuant la maitrise d'œuvre au cabinet BOULET Architectes de Rennes pour le projet de rénovation du Sportif Jean Gallon ;

Vu la délibération n° 14 du 05 décembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de le DETR ;

Vu la délibération n° 21 du 27 février 2023 autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du Fond Vert, au titre de la DSIL ainsi qu'à l'Agence Nationale du Sport et auprès d'autres financeurs pour la rénovation du complexe sportif Jean Gallon ;

Vu la délibération n° 9 du 11 septembre 2023 validant l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre Boulet Architectes pour un budget prévisionnel de 1 726 182€ HT€ soit 2 071 419€ TTC ;

Vu le lancement du marché à procédure adapté en date du 26 octobre 2023 ;

Vu la date de remises des offres le 20 novembre 2023 ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260302-2026020306-DE

Vu les propositions de la commission appel d'offre en date du 07 décembre 2023

Vu la délibération n°5 du 18 décembre 2023 autorisant Monsieur le Maire de valider le plan de financement, d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser les demandes de subventions et à signer les actes d'engagements avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 (démolition/gros œuvre) : Entreprise Cf Construction (35) pour un montant de 125 795,33€ HT soit 150 954,40€ TTC ;

- Lot 2 (charpente bois) : Entreprise Daniel Construction (35) pour un montant de 179 282,39€ HT soit 215 138,87€ TTC ;

- Lot 3 (couverture métallique) : Entreprise Penthièvre Couverture Bardage (22) pour un montant de 532 527,40€HT soit 639 032,88€ TTC ;

- Lot 4 (bardage) : Entreprise Penthièvre Couverture Bardage (22) pour un montant de 218 039.71€HT soit 261 647,65€ TTC ;

- Lot 5 (ravalement ite) : Entreprise Janvier (35) pour un montant de 83 000€ HT soit 99 600€ TTC ;

- Lot 6 (menuiseries extérieures /serrurerie) : Entreprise Ser Al Fer (35) pour un montant de 60 920€ HT soit 73 104€ TTC ;

- Lot 7 (menuiseries intérieures) : Entreprise Belloir SAS (35) pour un montant de 28 178,66€ HT soit 33 814,39€ TTC ;

- Lot 8 (doublages - cloisons / plafonds) : Entreprise Le Coq Hervé (35) pour un montant de 21 293€ HT soit 25 551,60€ TTC ;

- Lot 9 (chapes /sols/carrelage faïence) : Entreprise Belloir SAS (35) pour un montant de 20 168,19€ HT soit 24 201,83€ TTC ;

- Lot 10 (peinture/nettoyage) : Entreprise Briens Christophe (50) pour un montant 28 850€ HT soit 34 620€ TTC ;

- Lot 11 (électricité /courant faible) : Entreprise Bernard Electricité (35) pour un montant de 118 321,13€ HT soit 141 985,36€ TTC options comprises ;

- Lot 12 (équipements sanitaires/chauffage/traitement d'air) : Entreprise CVC Emeraude (35) pour un montant 228 874,20€ HT soit 274 649,04€ TTC options comprises ;

- Lot 13 (panneaux photovoltaïques autoconsommation) : Entreprise ALLEZ Cie pour un montant de 29 678,30€ HT soit 35613,96 € TTC options comprises ;

Vu la délibération n°1 du 16 octobre 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour une montant de 665,28€ HT soit 798,34€ TTC ;

Considérant le devis n°8496 du 11 juillet 2025 concernant notamment le remplacement de bloc portes et de plinthes suite à des intempéries , non prévues au CCTP, pour un montant total de 4141,50 € HT soit 4969,80€ TTC

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260302-2026020306-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°7 pour un montant total de 4141,50 € HT soit 4969,80€ TTC

-d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/03/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
06/03/2026